Conclusion

Autor(en): **Eigenmann, Joseph / Jenzer, Carlo / Mayer, Beat**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Bildungspolitik : Jahrbuch d. Schweizerischen Konferenz der Kantonalen Erziehungsdirektoren = Politique de l'éducation = Politica dell'educazione**

Band (Jahr): **63/1977-64/1978 (1978)**

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-1371

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Actuellement, dans la moitié des cantons seulement, l'enseignement de la deuxième langue nationale est généralisé et obligatoire dans les écoles de type A (primaire supérieur). Ce qui signifie qu'un pourcentage important d'élèves terminent, actuellement encore, leur scolarité obligatoire sans aucune connaissance de la deuxième langue nationale. Toutefois, depuis la fin des années soixante, des essais ont été tentés dans un nombre d'écoles toujours plus important, pour améliorer cette situation. En octobre 1975, la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique a approuvé les recommandations relatives à l'enseignement de la deuxième langue, formulées par la Commission pédagogique: «Recommandations et décisions concernant l'introduction, la réforme et la coordination de l'enseignement de la deuxième langue nationale». Dans toutes les régions de Suisse des travaux sont en cours pour réaliser ce projet.

6. Conclusion

Nous avons dit au début de ce chapitre que les différences entre les plans d'études des vingt-cinq cantons étaient grandes, plus grandes que celles qui existent entre les divers Etats européens. Elles sont même certainement plus grandes que ne le croyait vraisemblablement le lecteur, même bien informé, et plus grandes aussi que ne l'imaginaient les auteurs de ce rapport.

Que faut-il penser de cette hétérogénéité? Ce chapitre a établi un constat et une critique des plans d'études cantonaux. Toute différence est significative et intéressante. Ce serait une erreur, voire même une utilisation abusive des résultats de notre enquête, que de vouloir par exemple, lors de révisions de plans d'études, ériger en normes les moyennes intercantonales. En revanche, ce qui est souhaitable, c'est que ces résultats suscitent une réflexion profonde sur les buts de l'école et sur le contenu des plans d'études. Si le présent rapport y parvenait, il aurait atteint son principal objectif.